

## DECISION N° D-2024-155

### **Signature de l'avenant n°3 à la convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant l'autorisation de la cession du fonds de commerce de fruits et légumes de M. Eric BEHURET, locataire de l'emplacement n°2, à l'EURL « Vincent HAMANN »**

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

**Vu** la délibération du 29-09-2014 portant modification du règlement intérieur de la Halle Carnot,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2020/023 du 25 mai 2020 portant délégation de fonction et de signature donnée au Maire,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2024/011 du 5 février 2024 portant délégation de fonction et de signature données par le Conseil Municipal au Maire,

**Vu** la convention d'origine signée le 08-11-2022,

**Considérant** la demande d'autorisation de cession du fonds de commerce de fruits et légumes de M. Eric BEHURET, titulaire de la convention AOT portant sur l'emplacement fermé n°2 de la Halle Carnot, à l'EURL « Vincent HAMANN » immatriculée au RCS sous le numéro 932 446 834 dont le siège social est situé au 62 boulevard Carnot à Carrières-sur-Seine (78 420), faite par Maître PUYO-TROMEUR par LRAR le 20 juin 2024, pour le compte de M. Eric BEHURET,

**Considérant** que l'EURL « Vincent HAMANN » et notamment son gérant M. Vincent HAMANN, le cessionnaire présente les garanties techniques et financières lui permettant d'assurer la bonne exécution de toutes les obligations contractuelles,

### DECIDE

**Article 1 :** D'autoriser la cession du fonds de commerce de fruits et légumes de M. Eric BEHURET, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles, sous le numéro d'immatriculation 341 215 408 agissant en son nom personnel et domicilié au 81 rue du Colonel Fabien, à l'EURL « Vincent HAMANN » comme indiqué dans le courrier adressé le 4 juillet 2024.

**Article 2 :** De signer l'état des lieux de sortie de l'emplacement n°2 avec M. Eric BEHURET.

**Article 3 :** De signer l'état des lieux d'entrée de l'emplacement n°2 avec l'EURL Vincent HAMANN.

**Article 4 :** De signer l'avenant n°3 à la convention AOT avec M. BEHURET dont l'activité consiste dans la vente de fruits et légumes frais, produits cocktail, fruits et légumes secs, jus de fruit, confiture et épices. L'EURL « Vincent HAMANN » sera ainsi entièrement subrogée au titulaire dans les droits et obligations résultant de la présente convention d'occupation du domaine public prenant fin le 7 novembre 2034.

**Article 5 :** Ampliation de la présente décision sera faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier,
- Monsieur Eric BEHURET,
- L'EURL « Vincent HAMANN ».

Fait à Carrières-sur-Seine le 14 octobre 2024



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse